



Affiché le

08 JUIN 2026

ARRETE MUNICIPAL n°43/2026

**Autorisation de stationnement d'un échafaudage
du samedi 6 juin au jeudi 11 juin 2026 – Prolongation de l'arrêté n°34/2026
17 Rue Alexis Maneyrol**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de prolongation de l'entreprise KARL FREMON, située 2 La Rousselière - 44320 FROSSAY, en date du 5 juin 2026, d'installer un échafaudage afin de procéder à des travaux de couverture sis 17 rue Alexis Maneyrol,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Du samedi 6 juin 2026 au jeudi 11 juin 2026 inclus, l'entreprise KARL FREMON est autorisée à stationner un échafaudage le long de la façade du 17 rue Alexis Maneyrol - 44320 FROSSAY.

Article 2 : La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra être entièrement débarrassée de tout dépôt.

Article 3 : Pendant cette période, la circulation des piétons se fera en face. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 4 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police Municipale et au demandeur.

Le 5 juin 2026

**La Maire,
Jocelyne PHILLODEAU**

